

# RETRAITE ET EMPLOI DES SENIORS



Tout débat sur les retraites débouche logiquement sur un autre débat, portant sur la fin de la période d'activité professionnelle, et plus largement sur la question du travail. C'est ce qui rend ce sujet particulièrement complexe d'un point de vue politique, économique et social.

Les difficultés d'emploi des seniors sont souvent mises en avant. En fait, deux problématiques -proches, mais séparées- méritent d'être étudiées :

- première question, **l'image, la considération et la place donnée (ou laissée) aux seniors dans les entreprises**, c'est-à-dire leurs possibilités de développement, de carrière, ainsi que les adaptations qui sont faites/pourraient être faites/ne sont pas faites par rapport à l'organisation du travail. Encore convient-il de préciser que sont visées ici des personnes en emploi. Pour celles confrontées au chômage, retrouver du travail passé un certain âge peut s'avérer particulièrement compliqué ;

- deuxième question, **l'emploi des seniors**, situation objective appréciée à partir de l'indicateur du taux d'emploi. L'un des faits économiques et sociaux les plus marquants depuis le début des années 2000 est l'amélioration du taux d'emploi des seniors (55-64 ans), passé à plus de 51 %, alors qu'il se situait à 37-38 % quinze ans plus tôt.

Le taux global des 55-64 ans reste à un niveau plus bas que la moyenne européenne (57,1 % dans l'Europe des 28). Mais un tel résultat s'explique parce que l'on ajoute deux catégories d'âge dont les résultats sont bien distincts :

- pour les 55-59 ans, le taux d'emploi est supérieur à la moyenne européenne depuis 2011 (72,4 % en 2017 contre 70,3 % dans l'Europe des 28) ;
- tandis que le décrochage s'observe chez les 60-64 ans (29,2 % en 2017 contre 42,5 % dans l'Europe des 28).

La statistique « 1 personne sur 2 est sans emploi à 60 ans » est approximativement exacte : 44 % des personnes âgées de 60 ans travaillent. Mais il convient d'ajouter immédiatement que **sur les 5 à 6 personnes qui ne travaillent pas (et qui sont donc inactives)... 3 ne travaillent pas tout simplement parce qu'elles sont déjà à la retraite** (carrières longues dans le secteur privé, retraites anticipées et catégories actives pour les régimes de la fonction publique, régimes spéciaux d'entreprises publiques).

Restent donc grosso modo 2 à 3 personnes sur 10 qui sont réellement en inactivité. Cette catégorie très hétérogène comprenant à la fois des personnes au chômage -bien évidemment- des personnes en situation d'invalidité, des personnes exclues durablement du

marché du travail, mais également des personnes (essentiellement des femmes) qui ont travaillé sur une durée parfois très limitée et qui vont faire valoir leurs droits à l'âge du taux plein, pour éviter la décote.

**Bien entendu, l'usure liée aux conditions de travail ou de manière plus générale l'usure au travail constituent des sujets de préoccupation majeurs.**

Selon les métiers et le positionnement au sein de l'entreprise, nous sommes placés dans des situations différentes, rendant un prolongement de l'activité professionnelle plus ou moins possible ou plus ou moins facile. Pour beaucoup de salariés, la retraite est aujourd'hui vécue comme une libération ou une évidence.

**C'est bien parce que nous avons un système de retraite particulièrement généreux, permettant de partir massivement dès 60 ou 62 ans -avec un bon niveau pour des personnes ayant une carrière complète- que les seniors sont peu nombreux à travailler après 60 ans.** L'augmentation de la durée prévue par la loi du 20 janvier 2014 -importante pour les générations nées après 1965 qui -elles- sont rentrées tardivement sur le marché du travail- aura bien pour effet de décaler l'âge moyen de liquidation à 64 ans... mais en 2040, comme vient de le rappeler le Conseil d'orientation des retraites.

D'où la nécessité aux yeux du Gouvernement, dans le cadre et en amont de la réforme visant à créer un système universel des retraites, d'engager des ajustements paramétriques.

**Pierre MAYER**  
**Directeur général de l'OCIRP**  
**(Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance)**